

## Commentaires sur la demande de prolongation du Tchad

*CCM Intersessional Meeting, Genève, 16-17 Mai 2022*

---



La Coalition contre les armes à sous-munitions remercie le Tchad pour sa présentation d'aujourd'hui et pour avoir pris contact avec le Groupe d'analyse et partagé ses plans initiaux avant la réunion.

Nous apprécions la transparence du Tchad et son intention de demander une prolongation de son délai actuel afin de mener une enquête non technique sur les zones suspectées d'être contaminées par des armes à sous-munitions dans la région du Tibesti.

Toutefois, certains éléments essentiels manquent à la demande du Tchad.

Tout d'abord, il serait utile que le Tchad fournisse davantage d'informations sur le moment et la manière dont la taille des zones soupçonnées dangereuses (ZSD) a été établie, et si les 19 049 801 m<sup>2</sup> mentionnés constituent la totalité de la zone suspectée dans le Tibesti ou s'il est probable que d'autres zones soupçonnées dangereuses puissent être identifiées.

Deuxièmement, pour que sa demande soit prise en compte, le Tchad doit élaborer et inclure un plan de travail pour les enquêtes non techniques prévues, en fournissant des informations sur les zones/villages qui seront traités chaque mois et avec quelle capacité, pendant toute la période demandée.

En ce qui concerne le plan de travail, le Tchad devrait clarifier si toutes les zones précédemment inaccessibles du Tibesti sont maintenant devenues accessibles, et si la situation sécuritaire permet de mettre en oeuvre les opérations. Il serait bénéfique pour le Tchad d'examiner si l'enquête technique et la dépollution pourraient être effectuées immédiatement après l'enquête non technique si des zones contaminées sont identifiées. Le Tchad devrait également préciser s'il a mis en place des normes nationales pour les enquêtes non techniques conformes aux Normes Internationales de l'action contre les mines (NILAM), ou si celles-ci doivent encore être développées.

Troisièmement, le Tchad devrait inclure des informations sur la nécessité ou non de mener des activités d'éducation aux risques de manière simultanée avec les enquêtes non techniques et si un budget supplémentaire serait nécessaire à cet effet. Si tel est le cas, le Tchad doit présenter un plan et un budget pour l'éducation aux risques.

Enfin, avec le plan de travail sur les enquêtes non techniques et l'éducation aux risques, le Tchad doit présenter des budgets globaux et annuels clairs, ventilés par type d'activités, indiquant ce qui sera couvert par l'État et le montant à rechercher auprès des donateurs. Le Tchad doit également développer et inclure un plan de mobilisation des ressources afin de sécuriser le financement nécessaire.

Nous demandons donc au Tchad de soumettre sans délai une demande complète de prolongation et nous rappelons l'importance de soumettre les demandes en temps voulu, neuf mois avant la Conférence des États Parties.

Si le Tchad n'est pas en mesure d'élaborer et de présenter un plan complet avec tous les éléments essentiels à temps pour être examiné lors de la 10<sup>ème</sup> Conférence des États Parties, le Tchad devrait envisager de demander une prolongation provisoire d'un an afin d'élaborer un plan de travail approprié et un plan de mobilisation des ressources, avec le soutien des partenaires et des

donateurs, tout en prenant les mesures nécessaires pour commencer les enquêtes non techniques dans la région du Tibesti dès que possible.

En conclusion, nous voudrions appeler tous les partenaires et donateurs à s'engager étroitement avec le Tchad et à fournir tout le soutien nécessaire pour aider le Tchad à terminer l'enquête et la dépollution des armes à sous-munitions suspectées dans la dernière région en suspens, afin que le Tchad devienne un pays exempt d'armes à sous munitions le plus rapidement possible.